

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES ETUDES ET DES PROJETS

Unité d'Exécution du Projet de construction et d'équipement de
l'Hôpital Régional de Mbalmayo

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

STUDIES AND PROJECTS DIVISION

Project Implementation Unit for the construction and equipment of the
Mbalmayo Regional Hospital

DECISION N° 0044 - /D/MINSANTE/SG/DEP/UEP-HRM DU 22 JAN 2025

Portant attribution du Marché pour le recrutement d'un bureau d'études techniques en vue de la maîtrise d'œuvre complète portant sur l'étude, l'assistance au maître d'ouvrage et le contrôle/supervision dans le cadre du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Régional de Mbalmayo.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/005 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n° 77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n° 2013/066 du 28 Février 2013 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n° 2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n° 2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 2023/001 du 30 août 2023 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 ;

Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant Demande de Proposition Internationale Restreinte N° D13-290/DPIR/MINSANTE/CIPM/UEP-BADEA/2023 du 21 septembre 2023, relative au recrutement d'un bureau d'études techniques en vue de la maîtrise d'œuvre complète portant sur l'étude, l'assistance au maître d'ouvrage et le contrôle/supervision dans le cadre du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Régional de Mbalmayo ;

Considérant la lettre N° 000249/L/PR/MINMAP/CCCM-BEC/S du 15 novembre 2024 portant avis sur la proposition d'attribution de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Travaux de Bâtiments et Equipements Collectif ;

Considérant la fax mail du 24 décembre 2024 de la Banque Arabe de Développement Économique en Afrique portant avis de non objection sur le rapport d'analyse financier.

DECIDE :

Article 1^{er} : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée Groupement NEW DESIGN / A-TECS / BIEETECH, BP : 30 230 Yaoundé, le Marché relatif au recrutement d'un bureau d'études techniques en vue de la maîtrise d'œuvre complète portant sur l'étude, l'assistance au maître d'ouvrage et le contrôle/supervision dans le cadre du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Régional de Mbalmayo, passé après Demande de Proposition Internationale Restreinte N° D13-290/DPIR/MINSANTE/CIPM/UEP-BADEA /2023 du 21 septembre 2023, selon les conditions suivantes :

- Montant du Marché : Un milliard trente-quatre millions (1 034 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison ; Quarante-trois (43) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- IAINMAP ;
- ARMAP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.

